

COMPAGNIE

des

Mines d'Ostricourt

à OIGNIES (Pas-de-Calais)



Société Civile fondée en 1855



NOTICE

sur la

COMPAGNIE DES MINES D'OSTRICOURT

A OIGNIES (Pas-de-Calais)

SOCIÉTÉ CIVILE, FONDÉE EN 1855

1913



COMPAGNIE DES MINES D'OSTRICOURT

ADMINISTRATION

DIRECTION, ORGANISATION DES SERVICES

La Compagnie des Mines d'Ostricourt est administrée par un Comité composé de huit membres ;

MM.

TILLOY Maurice, industriel, à Courrières	<i>Président.</i>
TILLOY Charles, 25, Rue Gounod, à St-Maurice-les-Lille (Nord)	<i>Vice-Président.</i>
LECOCQ Alphonse, 25, Rue Colbert, à Lille	<i>Secrétaire.</i>
ANQUETIL Henri, 43, Rue de Crosne, à Rouen.....	<i>Administrateur.</i>
BIGO Auguste, 3, Rue Watteau, à Lille	—
BUCHET Henri, à Oignies.....	—
DE VALROGER Ernest, 6, Rue François 1 ^{er} , à Paris (8 ^e)	—
VERLEY-BOLLAERT Charles, 9, Boul. de la Liberté, à Lille	—

La Direction est confiée à

M. BUCHET Henri, Directeur-Général, à OIGNIES

Secrétaire :

M. VANVELCENAHÉ Charles, à OIGNIES.



M. Maurice TILLOY



M. Henri BUCHET

1° Service du Fond

MM.

PINTRAND Jean, Directeur des Travaux du Fond, à Oignies, (Pas-de-Calais).
DE VERNEUIL Eugène, Ingénieur Divisionnaire, à Oignies, —
MOREL Eugène, Ingénieur Divisionnaire, à Oignies. —
COMTE Louis, Ingénieur de la Fosse N° 1, à Oignies. —
RAFIN André, Ingénieur de la Fosse N° 2, à Oignies. —
LE ROY Marcel, Ingénieur de la Fosse N° 3, à Libercourt. —
MARCHAND Jean-Baptiste, Ingénieur de la Fosse N° 4, à Carvin. —
DIGEON Victor, Ingénieur de la Fosse N° 5, à Libercourt. —
CADEMARTORY Charles, Ingénieur de la Fosse N° 6, à Ostricourt (Nord).

2° Service du Jour

MM.

PERE Dominique, Directeur des Travaux du Jour, à Oignies (Pas-de-Calais).
VERLAINE Jean-Baptiste, Ingénieur Principal des Travaux du Jour, à Oignies.
DEMONT René, Architecte, à Oignies,
RASPILLER Ernest, Chef des Ateliers, à Oignies.
TAILLIEZ Henri, Chef des Usines.

3° Approvisionnements

M. VANVELCENAHÉ Charles, Chef du Service des Approvisionnements, à Oignies

4° Service Commercial et Comptabilité

MM.

HUREZ Louis, Directeur du Service Commercial, à Oignies (Pas-de-Calais)
LECHEVIN Emile, Agent Commercial, à Oignies.
TRACHEZ Charles, Chef de Bureau de la Comptabilité, à Oignies.

LA COMPAGNIE EST REPRÉSENTÉE à :

- LILLE... .. par MM. CATOIRE & GHESQUIÈRE, 11, Grand'-Place, à Lille.
- ROUBAIX.. par M. LECOMTE-SCRÉPEL, 115, Rue du Grand-Chemin, à Roubaix.
- TOURCOING par M. Victor LOSFELT-PARMENTIER, de la Maison Veuve Parmentier, Rue Winoc-Chocqueel, à Tourcoing.
- ARMENTIÈRES par M. Emile THEETTEN, 44, Rue Nationale, à Armentières.
- LENS par M. Eugène COURTIN, à Lens.
- PARIS.. par M. Victor ENCK, 2, Place Armand-Carrel, à Paris.
- TROYES par M. Eugène VONÉ, 120, Rue Thiers, à Troyes.
- NANCY par M. KRONBERG, Boulevard Lobau, à Nancy.
- BELFORT. par MM. CHATEL & DOLLFUS, Quai Charles-Vallet, à Belfort.
- CHALON-sur-SAONE... par M. BALLAND-BRUGNEAUX, Quai Michelet, à Chalon-sur-Saône.
- LYON et SUISSE... .. par MM. GUIGUE-DÉCHANDON, AUCLAIR & C^{ie}, 12, Place Carnot, à Lyon. *Agent à Genève* : M. BURI, 4, Rue de Lausanne.
- ORLÉANS. par M. MARCUÉYZ, Quai du Châtelet, à Orléans.
- NEVERS par M. DURAND, 6, Rue du Rempart, à Nevers.
- CHATEAUROUX.. ... par M. BODIN, 18, Rue de l'Hospice, à Châteauroux.
- ROUEN par MM. A. et R. LEMOINE, 9^A, Quai du Havre, à Rouen.
- GRENOBLE par M. JAY Louis, 32, Avenue Alsace - Lorraine à Grenoble.
- BELGIQUE par M. RIGAUX, Charbons, à Saint-Ghislain (Belgique).

Le reste de la clientèle est visité directement par la Compagnie.



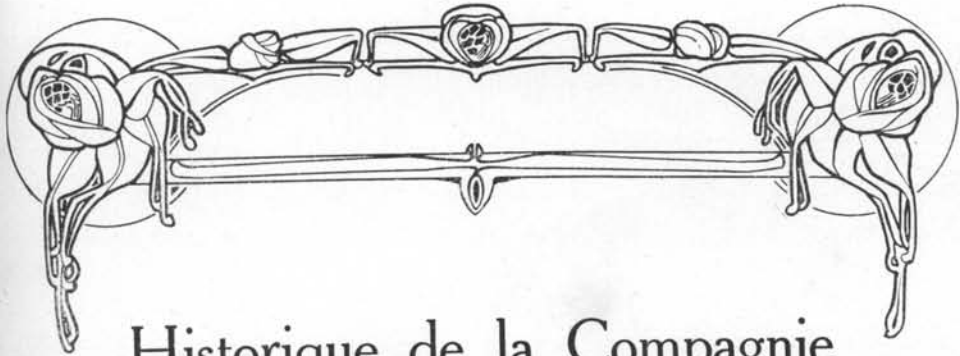
COMPAGNIE DES MINES D'OSTRICOURT

PLAN D'ENSEMBLE DE LA CONCESSION

LÉGENDE

- Propriétés de la Compagnie
- Chemin de fer
- Sondages positifs
- d° négatifs





Historique de la Compagnie

Le 19 Février 1855, M. E. Vuillemin déposait, à la Préfecture du Nord, un pli cacheté contenant un mémoire dans lequel il exposait que le Bassin houiller s'étendant de Quiévrain à Béthune, sur 100 kilomètres de longueur, présentait partout une largeur de 8 à 10 kilomètres.

Or, de la limite méridionale de ce bassin à la limite septentrionale des concessions d'Aniche, Dourges et Courrières, cette largeur n'étant pas atteinte, il devait, par conséquent, se trouver au Nord de ces concessions une surface relativement considérable de terrain houiller susceptible de donner lieu à l'établissement d'une nouvelle concession. — M. Vuillemin informait en même temps M. le Préfet du Nord que, pour vérifier l'exactitude de ses observations, il entreprenait quelques sondages sur cette zone qu'il préjugait devoir renfermer la formation houillère.

Ces prévisions furent confirmées et constatèrent l'existence, en dehors des concessions précédemment instituées, d'une surface considérable de terrain houiller qui a été l'objet de l'établissement de cinq nouvelles concessions: Ostricourt, Carvin, Meurchin, Annoeullin et Douvrin, présentant ensemble une superficie de 6.834 hectares.

Le 13 Février 1855, une Société de recherches s'était constituée au capital de 104.000 francs, divisé en 26 parts de 4.000 francs, pour confirmer les prévisions exposées dans le mémoire dont il a été parlé.

Elle commença, le 7 Février 1855, un premier sondage au Sud d'Ostricourt et y découvrit la houille le 6 Juillet suivant.

Un second sondage fut fait le 29 Mars 1855 au Nord de la concession d'Aniche, à Râches, et n'a pas trouvé de houille.

Un troisième, entrepris également en 1855, au Nord d'Ostricourt, découvrit la houille le 29 Mai 1856.

Immédiatement après la découverte de la houille au sondage d'Ostricourt, la Société de Recherches demandait, le 9 Juillet 1855, une concession de 35 kilomètres carrés environ.

Voulant alors poursuivre plus activement ses travaux et se créer des droits plus imposants encore par la rapide création d'une exploitation, cette Société de Recherches, qui s'était substituée aux droits de M. E. Vuillemin, se transformait, le 22 Novembre 1855, en Société d'Exploitation sous la dénomination " Compagnie Charbonnière Douaisienne ".

Cette Compagnie a pour but la continuation des Recherches et l'exploitation de Mines de charbon de terre dans les territoires compris dans le périmètre de la demande de concession faite le 9 Juillet 1855.

Son Capital est de 3.000.000 de francs, représenté par 6.000 actions nominatives de 500 francs.

En compensation de leur apport les comparants reçoivent 3.000 actions affranchies du premier versement de 250 francs. — Toutes les actions ont été émises.

La Société est régie par un Comité Administratif composé de 8 Membres, nommés par l'Assemblée Générale et possédant au moins 20 actions.

A peine la Société de Recherches avait-elle commencé son premier sondage d'Ostricourt que les Compagnies de Dourges et de l'Escarpelle adressaient au Gouvernement des demandes d'extension de leurs concessions au Nord ; la première, le 10 Mars 1855 ; la dernière, le 21 Mars 1855. — La demande de la Compagnie Douaisienne ne fut formulée que le 9 Juillet 1855, après la découverte de la houille dans le premier sondage.

L'instruction de ces demandes fut longue et laborieuse.

Les Compagnies de Dourges et de l'Escarpelle invoquaient une prétendue promesse, faite par l'Administration, de la réserve des terrains au Nord dans lesquels la houille pourrait être ultérieurement reconnue.

La Compagnie Douaisienne faisait reposer ses droits à une concession sur l'antériorité de ses recherches, de ses découvertes.

Les enquêtes locales mirent en évidence les titres de la " Douaisienne ", et une concession de 2.300 hectares, dite " Concession d'Ostricourt ", lui fut concédée mais avec charge à la Compagnie de verser aux Compagnies de Libercourt et de Dourges, une indemnité de 20.000 francs à la première et de 58.237 fr. 85 à la seconde, pour leur part dans l'invention des Mines d'Ostricourt.

Le décret de concession ne fut rendu que le 19 Décembre 1860.

La concession des Mines d'Ostricourt est située au Nord du bassin houiller du Pas-de-Calais, sur le prolongement du bassin formé par les Compagnies d'Anzin, de Vicoigne, d'Aniche et de l'Escarpelle ; elle est délimitée au Nord, par une région non concédée ; au Sud, par les concessions de Dourges et de Courrières ; à l'Ouest, par celles de Carvin ; à l'Est, par celles de Flines-les-Râches et de l'Escarpelle.

Sans attendre le décret instituant la concession, la Compagnie Douaisienne, après avoir reconnu complètement le périmètre de sa concession par six sondages, ouvrit à Oignies, le 25 Juin 1856, sa fosse N° 1.

Cette fosse fut poussée sans trop de difficultés jusqu'au terrain houiller qui fut rencontré à la fin de 1857 à la profondeur de 156 mètr. 35. Mais par suite du faible rendement des couches exploitées, le puits fut approfondi en Juillet 1864 et poussé à la profondeur de 307 m. 05. Cependant, devant l'irrégularité des terrains, la nature maigre de la houille, les conditions mauvaises de l'exploitation et les pertes qu'elle donnait, le Comité administratif de la Compagnie décida la suspension des travaux de cette fosse qui fut abandonnée en Novembre 1864. La fosse avait produit 82.357 tonnes.

La Compagnie Douaisienne reporta alors tous ses efforts sur la fosse N° 2 qui avait été attaquée le 3 Juillet 1860. — On y atteignit rapidement la profondeur de 61 m. 45 sans le secours d'une machine d'épuisement ; mais les difficultés de fonçage augmentant, la fosse ne fut mise en exploitation qu'en Septembre 1863.

Le terrain houiller avait été atteint à la profondeur de 151 m. 95.

En 1866, les houilles étaient très demandées et les prix de vente élevés. — Le Conseil d'Administration de la Compagnie d'Ostricourt, préoccupé de l'épuisement de son capital et des mauvais résultats donnés par son exploitation, voulut s'éclairer sur ce qu'il y avait à faire pour sortir de

cette fâcheuse situation et posa à trois ingénieurs, MM. de Bracquemont, de Boisset et Demilly, un programme de questions auquel il les pria de vouloir bien répondre.

Ces ingénieurs conclurent dans leur rapport du 23 Février 1866 que, dans les conditions où se trouvait la Compagnie d'Ostricourt, il était possible de continuer l'exploitation ; qu'il fallait approfondir le puits N° 2 au moins jusqu'à 430 mètres, reprendre le puits N° 1 et faire son approfondissement jusqu'au faisceau du N° 2, et enfin envisager l'ouverture d'une nouvelle fosse à établir vers Carvin, mais dont l'établissement était à ajourner.

Les travaux continuèrent donc jusqu'à la fin de l'année 1874. A cette époque, le Conseil d'Administration songea à donner à son exploitation un développement qui ne pouvait être réalisé par la seule marche de la fosse N° 2, qui avait été approfondie à 378 m. 14. Sa première pensée fut de reprendre le N° 1, mais il y renonça bientôt à cause de l'irrégularité et de la stérilité des terrains. On songea alors à ouvrir un troisième puits, vers l'Ouest, et il fut demandé l'avis de MM. de Bracquemont et Daubresse qui conclurent à placer ce troisième puits à 800 mètres au Nord-Ouest de la fosse N° 2, et à 400 mètres de la limite de la concession de Courrières, après, toutefois, l'exécution d'un sondage d'exploration.

Ce sondage fut exécuté en 1875 ; il rencontra le terrain houiller à 150 m. 49. Le Conseil d'administration décida alors d'émettre un emprunt de 600.000 francs pour l'exécution de cette nouvelle fosse ; mais l'emprunt ayant échoué, le projet de creusement de cette fosse fut abandonné.

En 1882, l'exploitation est encore concentrée toute entière à la fosse N° 2, mais le creusement de la fosse N° 3 est commencé en Mars 1884, près de la gare de Libercourt. Cette fosse était primitivement destinée à servir à l'aérage, mais elle fut aménagée pour servir à l'extraction qui commença en 1887.

L'extraction augmentant alors, le Conseil d'Administration décida de reprendre les travaux de la fosse N° 1, dite "Auguste Dupire", abandonnée en 1864. L'eau avait envahi les travaux et le niveau était remonté au jour. Cette reprise commença en 1896 et, en 1897, la fosse fut dénoyée. On attaqua alors l'approfondissement du puits qui fut arrêté à la profondeur de 489 m. 05. La remise en extraction de cette fosse eut lieu en Novembre 1901.

Pendant les travaux de reprise de la fosse N° 1, le Conseil d'Administration, encouragé par les résultats obtenus, décida le creusement

du puits N° 4, dit "Maurice Tilloy", situé près de la limite de concession de Carvin.

Cette fosse fut attaquée en Novembre 1897. Elle fut rapidement poussée à la profondeur de 230 mètres le 15 Juin 1900.

L'extraction commença le 1^{er} Juillet 1900.

En 1895, la Compagnie avait émis un emprunt de 1.350.000 francs 4 %_o. Une deuxième émission d'Obligations de 2.950.000 francs eut lieu en 1897. Ces emprunts avaient permis les travaux de reprise de la fosse N° 1 et de fonçage de la fosse N° 4.

En 1905, la Compagnie émit alors un troisième emprunt de 5.000.000 de francs qui lui servit à rembourser le solde des obligations restant à amortir de l'emprunt de 1895.

Avec ces quatre fosses, l'extraction atteignit rapidement 471.500 tonnes. Mais à la suite de la catastrophe de Courrières, l'Administration des Mines imposa alors à la Compagnie la création de deux nouvelles fosses pour l'établissement d'un aérage plus complet. Le comité décida donc la création des fosses N° 5, dite "Henri Buchet" et N° 6, dite "Charles Tilloy".

La fosse N° 5 fut commencée le 25 Mai 1906 ; le creusement en fut poussé très activement et la fosse fut mise en service le 1^{er} Mars 1908.

La fosse N° 6 fut commencée le 18 Juin 1907 et fut mise en extraction le 2 Janvier 1910.

Entre temps, il avait été créé un quai d'embarquement, un atelier central, des lavoirs, une usine à boulets, une usine à briquettes, une station centrale électrique, des magasins centraux, ainsi qu'un réseau complet de chemin de fer reliant toutes les installations entre-elles, à la gare, et au quai d'embarquement.



Constitution géologique de la Concession

A Ostricourt, comme dans tout le Bassin du Pas-de-Calais, le terrain houiller est recouvert par des assises de morts-terrains qui mesurent une épaisseur moyenne d'environ 150 mètres. Cette épaisseur va croissant de l'Ouest à l'Est, de la fosse N° 4 où elle a été trouvée égale à 146 mètres à la fosse N° 6 où elle atteint 160 mètres.

La composition de ces assises est la suivante :

Immédiatement sous la terre végétale et l'argile, se présente un premier banc de sable dont l'épaisseur varie de 5 mètres à la fosse N° 4 jusqu'à 13 mètres au sondage de Thumeries. Il repose sur un banc d'argile dont la puissance a été trouvée partout sensiblement constante et égale à 8 mètres. Puis on trouve un nouveau banc de sable d'épaisseur très variable, de 1 m. 50 à la fosse N° 2 jusqu'à 25 mètres au sondage de Thumeries. Ce second banc de sable repose sur un second banc d'argile variant de 5 à 10 mètres de puissance.

Le terrain crétacé vient ensuite. Il se compose particulièrement de craie blanche ou grise, sans silex, généralement fendillée dont la hauteur se tient sur la concession entre 45 et 50 mètres. Cette craie sans silex est séparée de la craie avec silex de 5 à 10 mètres de puissance, par un banc de meule d'environ 1 mètre.

A la partie inférieure des morts-terrains sont les marnes sur une hauteur allant jusqu'à 60 et 70 mètres, lesquelles reposent sur le grès vert ou tourtia formé par un banc de 1 à 2 mètres d'un ciment argilo-calcaire coloré en vert et enrobant des cailloux roulés de roches anciennes.

Les craies sont très aquifères partout dans la concession. Les nappes d'eau qu'elles renferment sont séparées du houiller par les argiles bleues et vertes surmontant le tourtia, connues généralement sous le nom de dièves, et

lesquelles constituent un manteau imperméable protégeant les travaux d'exploitation contre l'invasion des eaux de la craie.

Le terrain houiller et les veines de houilles affleurent au tourtia. Le gisement exploité dans la concession donne des charbons maigres anthraciteux, à teneur en matières volatiles très constante aux environs du chiffre de 10 à 12 %.

Néanmoins, la faille dite de la Gare, qui traverse la concession suivant une ligne passant à environ 100 mètres au Nord de la fosse N° 4 et 300 mètres au Nord de la fosse N° 3, et dont l'importance du rejet n'est pas encore connue, divise la concession en deux parties d'allures assez différentes.

Au Sud de la faille de la Gare les veines présentent une direction sensiblement Est-Ouest avec une pente moyenne de 10 à 15°. Leur allure générale est relativement mouvementée, surtout à la fosse N° 4 où le gisement forme toute une série de dômes et de cuvettes. Ce gisement Sud n'est traversé que par la faille de Garguetelle, sensiblement parallèle à la faille de la Gare, présentant un rejet maximum de 30 mètres, avec plongement Sud de 60 à 80°.

Au Nord de la faille de la Gare, les veines sont orientées N-50°-0. avec inclinaison au Sud-Ouest de 30 à 40°. Les terrains se présentent très réguliers comme direction et comme pendage ; les charbons y sont très gailleux ; on y remarque l'absence, complète jusqu'à ce jour, de grisou. Ce gisement est coupé par la faille de Buqueux allant sensiblement de la fosse N° 4 à la fosse N° 5 et dont l'allure et l'importance sont encore mal connues.

Les travaux et les sondages nombreux qui ont été exécutés à l'intérieur du périmètre concédé ou à son voisinage, permettent de suivre approximativement l'affleurement du calcaire carbonifère au tourtia. A l'Ouest, la pointe de calcaire carbonifère venant de la fosse N° 3 de Carvin semble rejetée plus immédiatement au couchant de la limite de la concession, soit à la faveur de la faille de la Gare, soit par la présence de l'accident de Camphin que suppose M. de Soubeyran. Toujours est-il que les sondages des Ecussons et N° 2 de Carvin, situés sur la bordure couchant, sont positifs. Il en est de même des sondages de Camphin et de Wahagnies, au Nord ; d'ailleurs les travaux de la fosse N° 5 donnent la certitude que l'affleurement du calcaire au tourtia reste en dehors de la limite septentrionale de la concession, jusque tout au moins vers le sondage de Thumeries, lequel est négatif mais est situé à une centaine de mètres en dehors du périmètre de la concession.

De ces divers travaux et sondages, il ressort nettement que dans toute

l'étendue de la concession, sauf peut-être au voisinage immédiat des limites Nord-Est et Ouest, on trouve le terrain houiller avec un assez grand nombre de couches exploitables. Celles-ci sont loin d'être toutes connues : les angles Sud-Ouest, Nord-Ouest, et toute la région levant de la concession, que les sondages donnent comme devant être certainement productifs, n'ont pas encore été touchés par les travaux.





Aperçu Financier

1° ACTIONS

Les Actions de la Compagnie sont au nombre de 6.000 et n'ont jamais été divisées.

Sur ces 6.000 actions de 500 francs, composant le capital social, 3.000 avaient été libérées du versement de 250 francs et attribuées aux fondateurs pour l'apport de leurs découvertes.

Il en restait 3.000 à émettre qui furent souscrites avec empressement et même recherchées à prime. Ces 3.000 actions furent émises en 1855 et versèrent immédiatement 250 francs, soit... .. 750.000 fr.

Il fut ensuite appelé successivement sur les 6.000 actions :

2° Appel le 1 ^{er} Août 1859..	... 25 fr. par action	soit :	150.000 fr.
3° — en 1860.	50 fr.	— —	300.000 fr.
4° — le 1 ^{er} Juillet 1861 50 fr.	— —	300.000 fr.
5° — en 1863.	50 fr.	— —	300.000 fr.
6° — en 1864.	25 fr.	— —	150.000 fr.
7° — en 1868.	25 fr.	— —	150.000 fr.
8° — en 1876.	25 fr.	— —	150.000 fr.

Total des versements d'Actions..... 2.250.000 fr.

Au 1^{er} Décembre 1859 les Actions qui avaient versé 250 fr. se vendaient 275 fr. Cependant, l'exploitation de la fosse N° 1 ne donnant pas de

résultats, les actions qui, en 1861, avaient versé 325 fr. ne cotaient plus que 300 et même 290 fr.

Le N° 1 étant abandonné et le N° 2 ne donnant que de mauvais résultats, les actions tombaient en 1868 à 80 fr. Elles restaient à ce taux jusqu'au moment où les houilles atteignant des prix élevés (17 fr. en 1872 et 27 fr. en 1873 pour le charbon gras), les Actions des Compagnies houillères montèrent. Les titres d'Ostricourt suivirent le mouvement et cotèrent 140 fr. en 1872 — 240 en 1874 — 365 et même 442 en 1875. — Puis, fin 1875, elles descendirent à 295, à 195 et 130 fr. en 1876, pour osciller entre 120 et 145 fr. en 1877 et 70 à 100 fr. en 1878. — En 1879, elles tombèrent à 56 fr. pour revenir en 1880 à 145 fr. et atteindre même le cours de 220 fr. Elles continuèrent ensuite à stationner entre 150 et 130 fr. en 1884 pour revenir à 95 fr. en 1885, à 60 fr. en 1886 et à 67 fr. en 1887. — La Compagnie ayant mis à cette époque son troisième puits en exploitation, les actions reprirent alors une marche ascendante presque régulière, suivant en cela l'augmentation de l'extraction, et touchèrent en 1889 le cours de 280 fr. ; en 1900 elles varient de 1.000 à 1.100 fr. ; en 1901 de 1.100 à 1.425 fr. et atteignent en 1910 le cours de 3.200 francs.

2° OBLIGATIONS

En 1874, la Compagnie décidait la création de 2.857 obligations, remboursables à 250 fr. et produisant 12.50 d'intérêt net d'impôt. La souscription fut ajournée au commencement de 1876 mais échoua.

En 1890, en sa séance du 14 Janvier, le Comité Administratif décidait à nouveau l'émission d'un emprunt obligataire comportant 2.000 obligations nominatives de 500 fr. rapportant 5 0/0 d'intérêt net d'impôt et remboursables en 20 années à partir du 30 Juin 1891. La Compagnie fut cette fois plus heureuse qu'en 1876 et la souscription put être assurée.

En 1895, suite à la décision prise par le Comité Administratif le 21 Février, la Compagnie procédait à l'émission d'un emprunt de 1.350.000 fr.,

destiné en partie à permettre la transformation de celui de 1890, sur lequel il restait à rembourser 850.000 fr. Cet emprunt fut divisé en 2.700 obligations nominatives de 500 fr. produisant 20 fr. d'intérêt net d'impôt et remboursables en 33 années à partir du 30 Juin 1898, avec faculté de remboursement anticipé.

La Compagnie fut par la suite amenée à émettre :

En 1897, un emprunt de 5.900 obligations de 500 fr. 4 %, nominatives et au porteur, suivant délibération du Comité Administratif en date du 16 Février, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 18 Mars. Ces Obligations sont remboursables en 23 années de 1930 à 1952, avec faculté d'anticiper le remboursement à partir de 1910.

En 1905, suivant décision du Comité Administratif du 27 Novembre, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires tenue le 21 Décembre, un emprunt de 10.000 Obligations de 500 fr. 4 % au porteur, remboursables en 30 années de 1910 à 1939, avec faculté d'anticiper le remboursement à partir de 1910. Au moyen de cette émission, le solde au 1^{er} Juillet 1905, des Obligations restant à amortir de l'emprunt de 1895 fut remboursé.

Enfin, en 1910, suite à la décision du Comité Administratif prise aux séances des 7 et 30 Avril, un emprunt de 10.000 Obligations 4 % nominatives et au porteur, remboursables en 15 années de 1940 à 1954, avec faculté de remboursement anticipé à partir de 1920.

Pour ces deux derniers emprunts, outre le remboursement anticipé, la Compagnie s'est réservé le droit de racheter des titres en Bourse à toute époque.

L'année sociale commence le 1^{er} Juillet.

Le dividende est payable le 10 Janvier de l'année suivante.

PREMIÈRE PARTIE

Description sommaire des Etablissements de la Compagnie

Le nombre de fosses actuellement en service à la Compagnie est de six, affectées à l'extraction, à l'aérage et à la circulation du Personnel.

Ces fosses sont :

- Fosse N° 1 dite "Auguste DUPIRE"
- N° 2 dite "Henri CHARVET"
- N° 3
- N° 4 dite "Maurice TILLOY"
- N° 5 dite "Henri BUCHET"
- N° 6 dite "Charles TILLOY"

Par suite des traçages et découvertes qui sont faits par la fosse N° 6, la Compagnie sera amenée à creuser une fosse N° 7 d'ici quelques années.

Fosse N° 1 (Auguste DUPIRE)

Le puits N° 1 a été commencé le 25 Juin 1856 ; son diamètre est de 4 mètres. — Il est cuvelé en bois sur une hauteur de 88 m. 51. — Le terrain houiller est rencontré à 156 m. 35.

Il fut arrêté en Novembre 1864, à la profondeur de 307 m. 05, par suite des mauvaises conditions de l'exploitation et des difficultés de transport ; l'eau envahit alors les travaux et le niveau remonta au jour.

Repris en 1896 il est complètement dénoyé en 1897. A la base du



Fosse N° 1. — Auguste Dupire

cuvelage en bois qui est remis en état, une ceinture de cuvelage en fonte de 3 mètres est posée ; des injections de ciment (système Portier) sont faites derrière ce cuvelage qui depuis est étanche.

Ce puits est ensuite approfondi jusqu'à 489 m. 05 ; toutes les installations extérieures sont complètement renouvelées et le chevalet en bois remplacé par un chevalet métallique. — L'extraction est reprise en Novembre 1901.

Il sert d'entrée d'air et est en communication directe avec la fosse

N° 2 par une bowette à l'étage de 474 mètres, et avec la fosse N° 6 par montages dans la veine N° 6.

Guidage en acier (système Briard). — Câbles en aloës. — Cages à 3 étages et 6 berlines ; le chargement au fond se fait au moyen de taquets hydrauliques.

Machine d'extraction à détente Rider (Mailliet) d'une force de 750 chevaux.

Batterie de 6 générateurs à bouilleurs Fourcy avec souffleurs Gènevet et Baudot de 100 m² de surface de chauffe, timbrés à 8 kilos.

Criblage Bracq-Laurent de Lens.

Lampisterie de 700 lampes "Fumat".



Fosse N° 2 (Henri CHARVET)

Le puits N° 2 a été commencé le 3 Juillet 1860 ; son diamètre utile est de 4 mètres et sa profondeur est arrêtée d'abord à 203 mètres. — Il est cuvelé en bois sur une hauteur de 86 mètres. — Le terrain houiller est rencontré à 151 m. 95.

Il est mis en extraction en Septembre 1863, à l'étage de 191 m. 85, où il exploite des régions peu productives. Pendant l'exploitation on pousse l'approfondissement à 268 m. 30 pour le 15 Janvier 1866 et à 378 m. 14 au 30 Juin 1868.

Par suite de fissures importantes dans le cuvelage, celui-ci est garni en 1870 d'une ceinture en fonte sur 14 m. 20 de hauteur, entre les cotes 64 mètres 10 et 78 mètres 30. — En 1890, de nouvelles fissures se produisant au-dessus de la partie réparée, le cuvelage en fonte est prolongé de 10 mètres.

Le raval de ce puits jusqu'à 482 m. 50 et l'installation d'un accrochage à 468 mètres, avec bowette d'entrée d'air vers le N° 1, sont terminés en Mars 1909. L'extraction est arrêtée en Juin de la même année pour percer le stot du raval et changer la machine d'extraction. L'extraction est reprise le 1^{er} Septembre 1909.

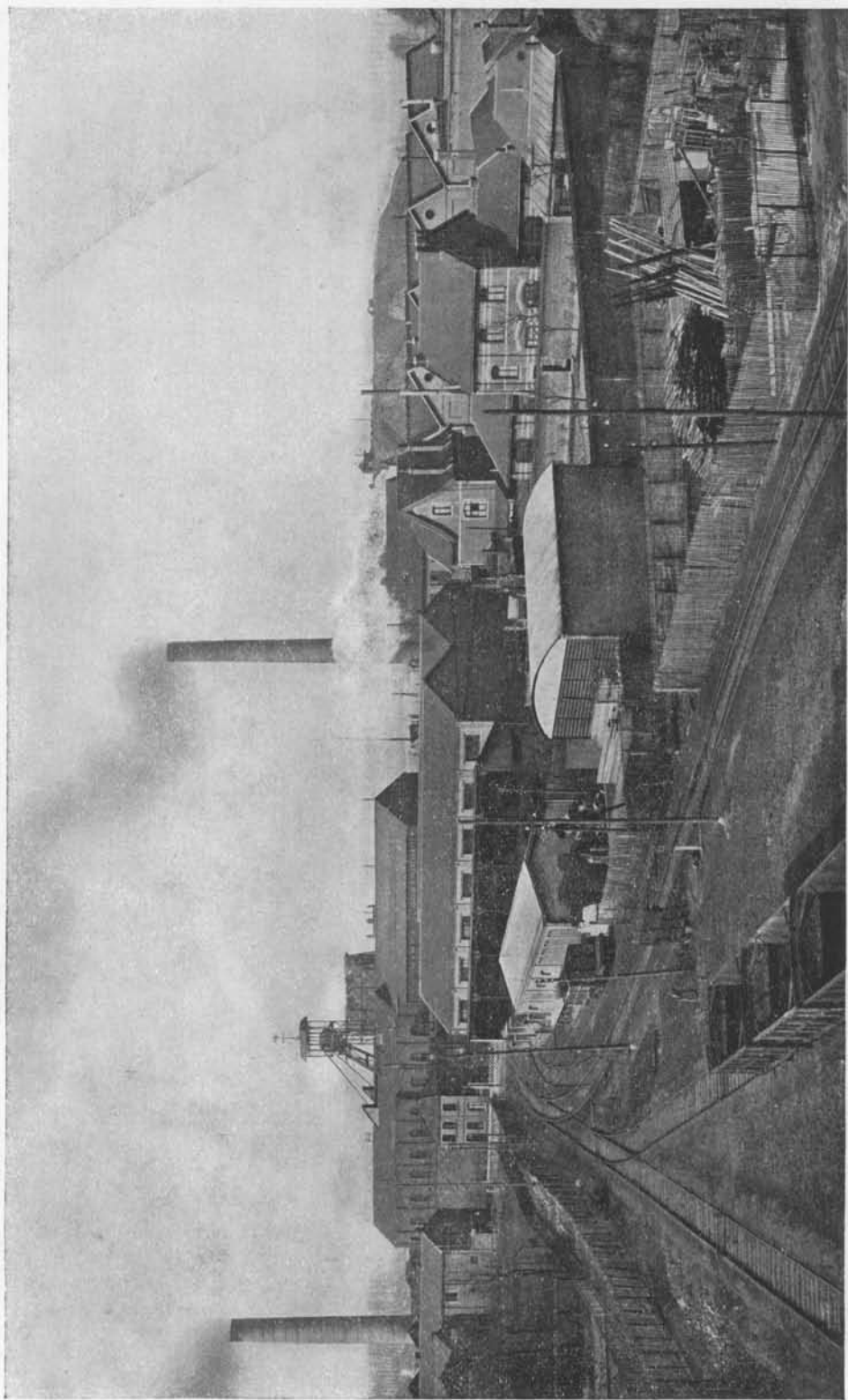
Ce puits sert de retour d'air partiel aux fosses N°s 1, 3 et 4 (fermeture du puits par clapets Briard).

Guidage en bois. — Câbles en aloës. — Cages à 2 étages et 4 berlines.

Machine d'extraction Bracq-Laurent de Lens, d'une force de 700 chevaux.

2 Ventilateurs : — un en service normal (Monnet et Moyne) de 60 m³ d'air par seconde, attelé directement à un moteur Boucherot recevant du courant transformé de la station centrale voisine ; un de secours Guibal de 35 m³ commandé par machine à vapeur.

2 Compresseurs : Fournier et Cornu de Génélard et Messian-Lengrand de Cambrai de 9 m³ à 5 kilos.



Fosse N° 2. — Henri Charvet

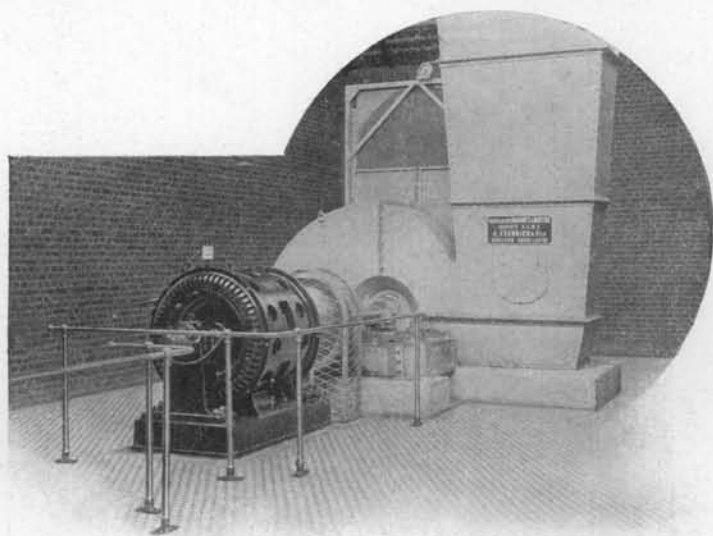
Batterie de 9 générateurs à bouilleurs Fourcy avec aéro-économiseur Gènevet, d'une surface de chauffe de 80 m² timbrés à 6 kilos.

Condensation centrale Crépelle et Garand de 12.000 kilos vapeur-heure.

Criblage Allart avec sangle de reconstitution.

Mélangeur avec soles tournantes permettant d'ajouter aux fines maigres des pourcentages de gras parfaitement dosés suivant les besoins de la clientèle.

Outre le poste de sauvetage que possède chaque fosse, le puits N° 2 a été pourvu d'un magasin central de sauvetage où se trouvent les pièces



Ventilateur de la Fosse N° 2

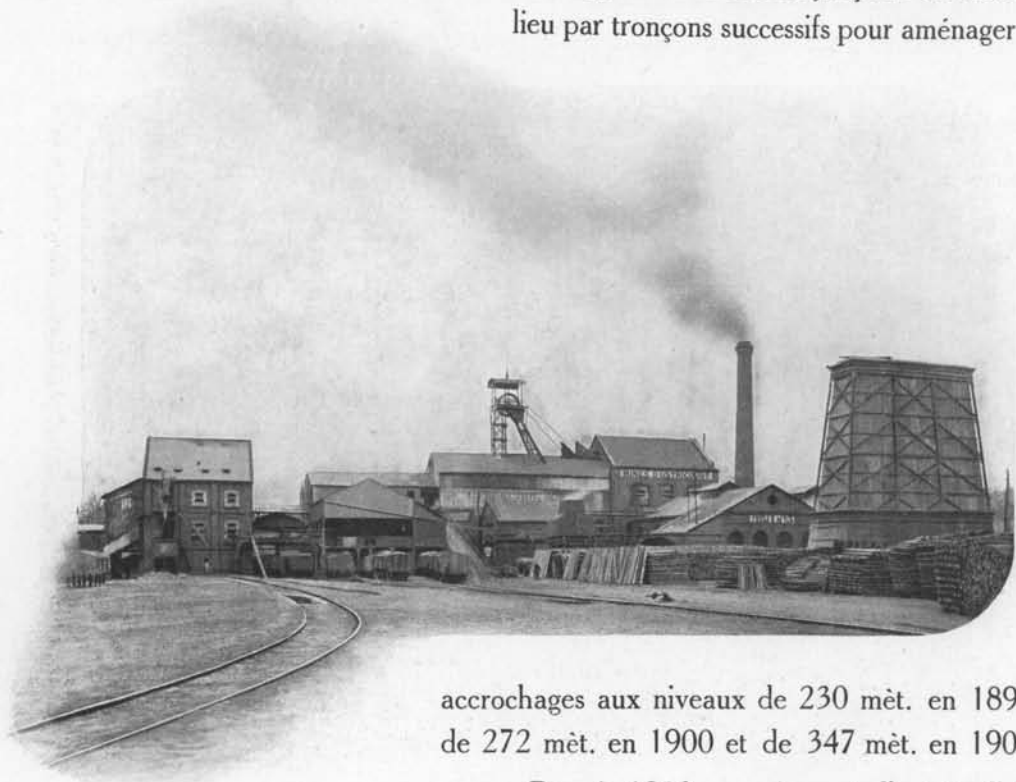
de rechange des appareils Tissot et les réserves d'oxygène et de potasse nécessaires aux besoins des fosses. Les bouteilles des sacs respiratoires sont remplies d'oxygène pris aux tubes de réserve au moyen d'un compresseur Westphalia, à commande électrique. — Le magasin central est complété par une lampisterie électrique de 25 lampes Cotté, toujours prêtes à être utilisées dans les gaz irrespirables.

Fosse N° 3

Le puits N° 3 a été commencé en Mars 1884 ; son diamètre utile est de 2 m. 30 et sa profondeur est arrêtée d'abord à 203 mètr. — Il est cuvelé en fonte sur une hauteur de 80 mètr. — Le terrain houiller est rencontré à 155 m. 70.

Destiné primitivement à l'aérage de la fosse N° 2, ce puits fut ensuite aménagé pour l'extraction et retour d'air. Il est mis en extraction en 1887.

L'approfondissement jusqu'à 362 mètr. eut lieu par tronçons successifs pour aménager les



accrochages aux niveaux de 230 mètr. en 1896, de 272 mètr. en 1900 et de 347 mètr. en 1908.

Depuis 1903 ce puits sert d'entrée d'air.

Guidage en bois. — Câbles plats en fil d'acier. — Cages à 2 étages et 2 berlines ; le chargement à l'accrochage d'extraction se fait au moyen de taquets hydrauliques. Machine d'extraction horizontale d'une force de 180 chevaux.

Compresseur Bracq-Laurent de Lens de 9 m³, à 5 kilos.

Batterie de 8 générateurs ordinaires Fourcy d'une surface de chauffe de 80 m², timbrés à 6 kilos. Condensation centrale par surface (Crépelle de Lille) de 12.000 kilos vapeur-heure. Criblage Lemaire d'Onnaing.

Un atelier de concassage est installé à ce puits.

Lavoir Coppé capable de traiter 600 tonnes par jour.

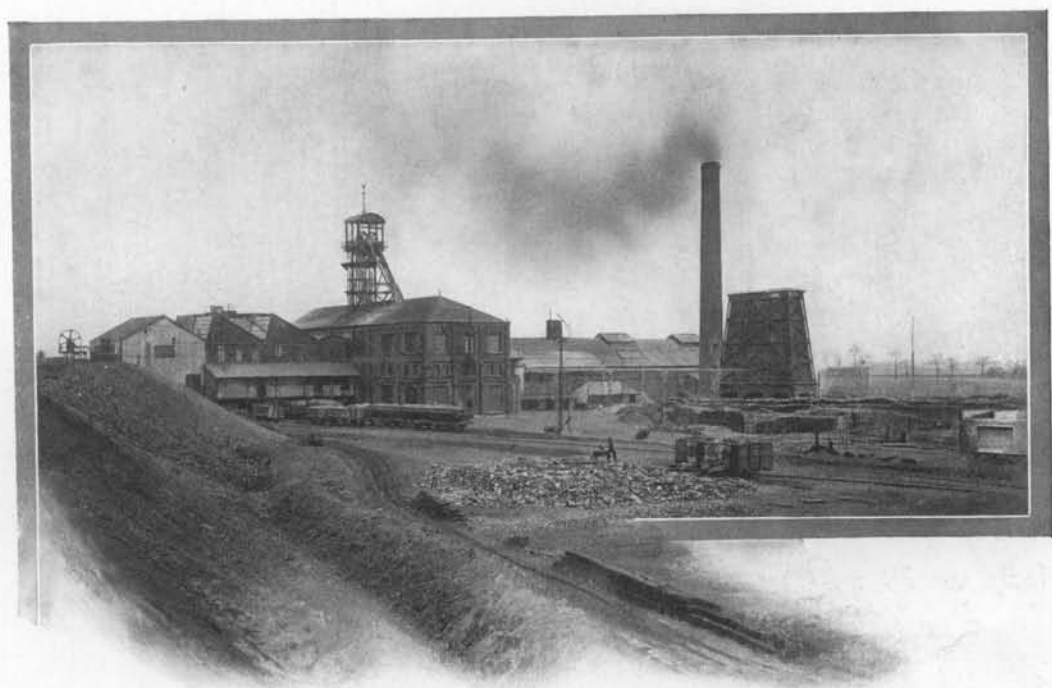
Fosse N° 4 (Maurice TILLOY)

Le puits N° 4 a été commencé en Novembre 1897. — Son diamètre utile est de 4 m. 80 et sa profondeur de 230 mètres. — Il est cuvelé en fonte sur 81 m. 12. — Le terrain houiller est rencontré à 152 m. 42.

Il est mis en extraction le 1^{er} Juillet 1900.

Ce puits sert d'entrée d'air ; il est en communication avec les fosses N°s 2 et 5 (retours d'air) et avec la fosse N° 3.

Guidage en bois. — Câbles en aloës. — Cages à 2 étages et 4 berlines.



Machine d'extraction horizontale Dubois de 600 chevaux, avec indicateur de cordées système Karlik.

2 Compresseurs Messian-Lengrand de Cambrai pouvant fournir 16 m³ d'air, à 5 kilos. — Batterie de 10 chaudières (Fourcy) de 100 m² de surface de chauffe, timbrés à 6 kilos.

Condensation centrale par surface de 12.000 kilos de vapeur-heure.

Criblage avec trommel et épierreur Allart ; un atelier de concassage est installé dans le criblage. Lavoir Lemaire commandé électriquement, capable de traiter 500 tonnes par jour.

Fosse N° 5 (Henri BUCHET)

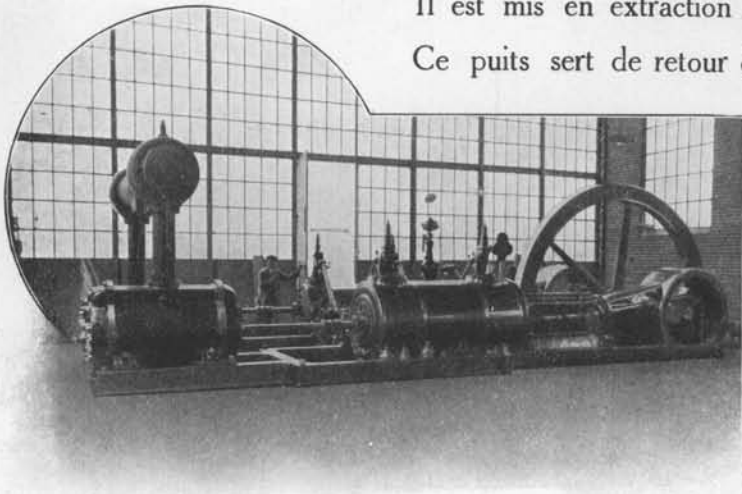
Le puits N° 5 a été commencé en Mai 1906. — Son diamètre utile est de 4 m. 10 et sa profondeur de 235 m. 30. — Il est cuvelé en



fonte sur 79 m. 60. — Le terrain houiller est rencontré à 150 mètres. Il est mis en extraction le 1^{er} Mars 1908.

Ce puits sert de retour d'air pour les fosses N^{os} 3 et 4 avec lesquelles il est en communication.

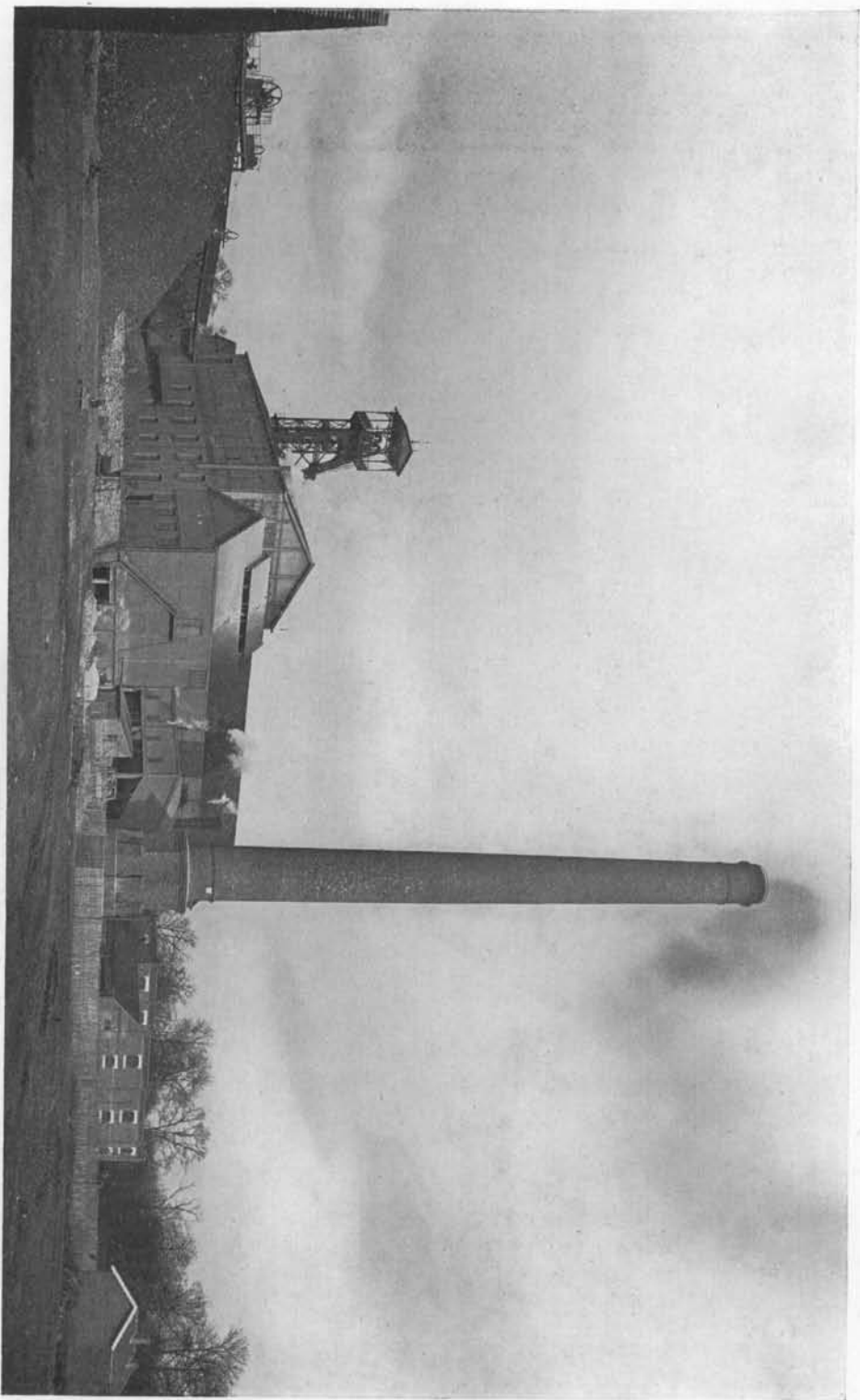
Guidage en acier système Briard.
— Câbles en aloës. —
Cages à 3 étages et 6 berlines, le chargement au fond se fait au moyen de taquets hydrauliques.



Compresseur d'air de la Fosse N° 5

Machine d'extraction à soupape Ateliers de la Meuse, de 750 chevaux.
Compresseur étagé, à air sec Ateliers de la Meuse de 9 m³, à 6 kilos.
2 Ventilateurs : — un de 50 m³ en service normal (Guibal-Darphin)
commandé par machine Corliss (Crépelle) et un de secours (Mortier).
Batterie de 4 chaudières semi-tubulaires Meunier, de 160 m² de
surface de chauffe, timbrés à 10 kilos.
Criblage Lemaire d'Onnaing commandé électriquement.
Concasseurs.
Caisses à laver système Franou pour les têtes de moineaux seulement.





Fosse N° 6. — Charles Tilloy

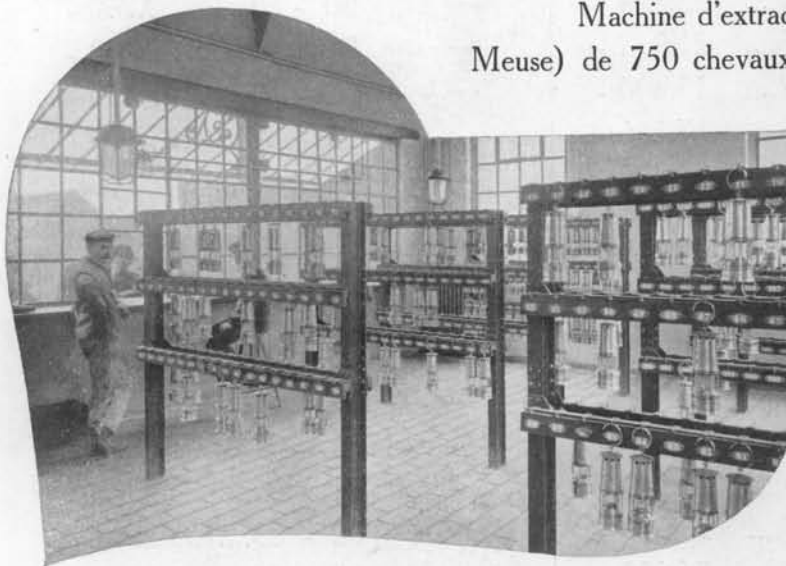
Fosse N° 6 (Charles TILLOY)

Le puits N° 6 a été commencé en Juin 1907. — Son diamètre utile est de 4 m. 10 et sa profondeur de 401 m. 60. — Il est cuvelé en fonte sur 90 mètres. — Le terrain houiller est rencontré à 159 m. 75.

Il est mis en extraction le 2 Janvier 1910.

Ce puits sert de retour d'air ; il est en communication avec la fosse N° 1 par la veine N° 6.

Guidage en acier système Briard. — Câbles en aloès. — Cages à 3 étages et 6 berlines ; le chargement au fond se fait au moyen de taquets hydrauliques.



Lampisterie à Benzine

Machine d'extraction (Ateliers de la Meuse) de 750 chevaux, munie d'un évite-molette genre Bauman ne permettant l'arrivée de la cage au jour que sous une vitesse réduite.

Compresseur à soupapes (Ateliers de la Meuse) Compound pour la vapeur et étagé

pour l'air, pouvant fournir 9 m³ d'air, à 6 kilos.

2 Ventilateurs : — un en service normal (Monnet et Moyne) de 60 m³, commandé par machine Dujardin ; et l'autre de secours (Mortier).

Batterie de 4 générateurs semi-tubulaires Meunier de 160 m² de surface de chauffe, timbrés à 10 kilos.

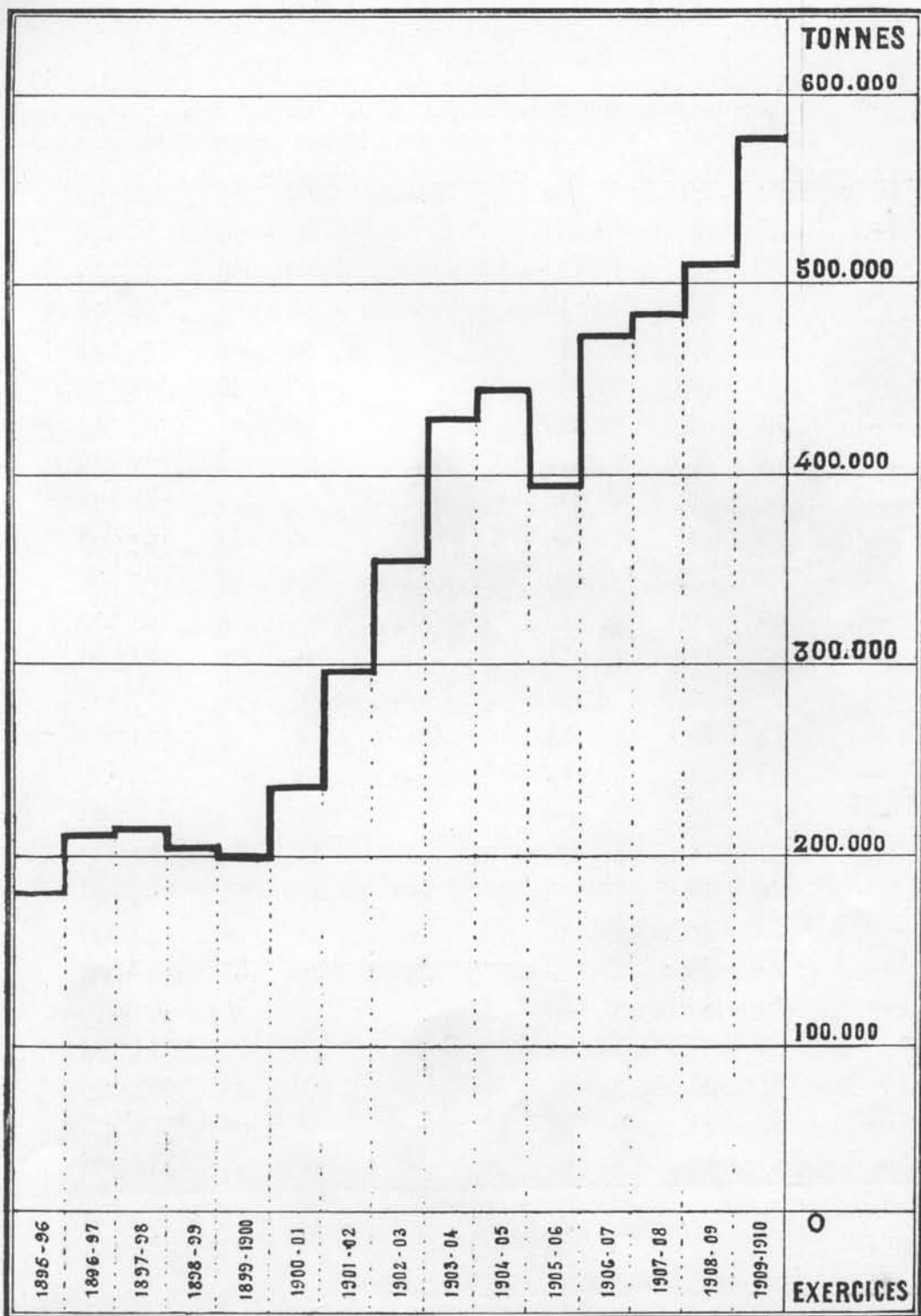
Criblage Lemaire d'Onnaing.

Lampisterie à benzine, à remplissage par le vide et acide carbonique pour 600 lampes Wolff.

Extraction de la Compagnie

Ci-après la production de la Compagnie, par exercice, depuis l'origine :

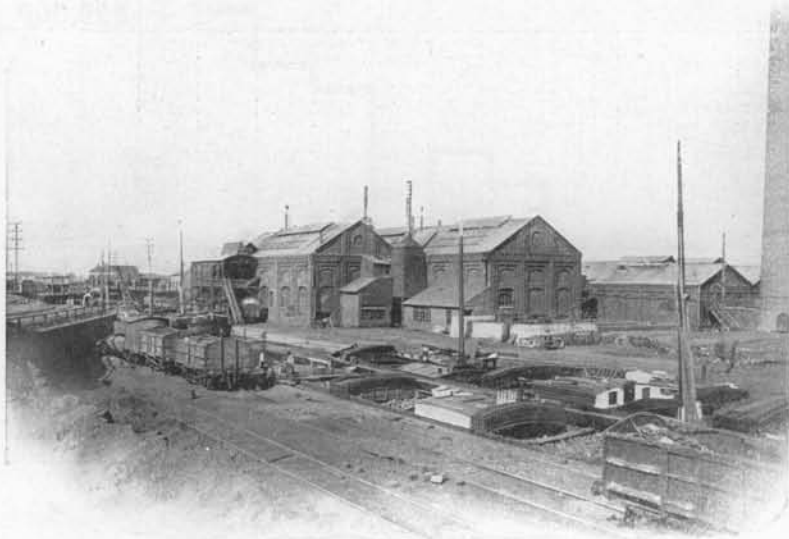
Exercice 1858 - 59....	2.034 ^{T.}	Exercice 1884 - 85....	32.160 ^{T.}
— 59 - 60....	3.563 -	— 85 - 86....	32.645 -
— 60 - 61....	10.132 -	— 86 - 87....	41.125 -
— 61 - 62....	20.135 -	— 87 - 88....	50.200 -
— 62 - 63....	26.765 -	— 88 - 89....	75.600 -
— 63 - 64....	31.209 -	— 89 - 90....	93.000 -
— 64 - 65....	22.684 -	— 90 - 91....	100.200 -
— 65 - 66....	21.052 -	— 91 - 92....	122.100 -
— 66 - 67....	13.490 -	— 92 - 93....	147.400 -
— 67 - 68....	17.166 -	— 93 - 94....	163.900 -
— 68 - 69....	26.439 -	— 94 - 95....	202.700 -
— 69 - 70....	16.159 -	— 95 - 96....	181.300 -
— 70 - 71....	13.824 -	— 96 - 97....	209.500 -
— 71 - 72....	23.206 -	— 97 - 98....	211.300 -
— 72 - 73....	31.458 -	— 98 - 99....	203.000 -
— 73 - 74....	34.997 -	— 99-1900....	200.000 -
— 74 - 75....	35.460 -	— 1900 - 01....	235.000 -
— 75 - 76....	38.000 -	— 01 - 02....	298.000 -
— 76 - 77....	38.010 -	— 02 - 03....	352.700 -
— 77 - 78....	34.650 -	— 03 - 04....	428.000 -
— 78 - 79....	28.140 -	— 04 - 05....	444.000 -
— 79 - 80....	31.970 -	— 05 - 06....	392.000 -
— 80 - 81....	34.664 -	— 06 - 07....	471.500 -
— 81 - 82....	34.485 -	— 07 - 08....	482.500 -
— 82 - 83....	44.398 -	— 08 - 09....	509.000 -
— 83 - 84....	41.616 -	— 09 - 10....	574.000 -
		— 10 - 11....	675.500
		— 11 - 12....	732.000



Usines d'Agglomérés

La Compagnie ne produisant que des charbons maigres donnant une assez grande quantité de poussières, une Usine d'Agglomérés avait été construite

dans le carreau de la fosse N° 2 en 1884. Mais, en 1897, la Compagnie ayant créé sur le Canal de la Haute-Deûle, un canal particulier pour le chargement en bateaux de ses



Usine à Boulets

produits, l'Usine d'Agglomérés fut alors transportée au Rivage.

Cette Usine produisait des Boulets et des Briquettes.

Par suite de l'importance prise depuis quelques années par la vente de ces produits, il fut décidé, en 1906, la création d'une nouvelle Usine dans laquelle il ne serait fabriqué que des Briquettes.

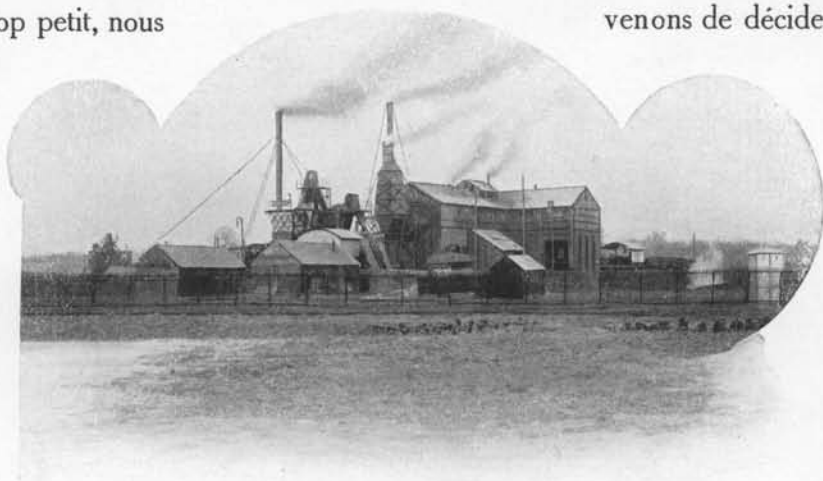
La nouvelle Usine à briquettes comprend 2 presses Biérix, d'un



Laboratoire

débit journalier de 300 tonnes. Cette Usine sera doublée, plus tard, par l'installation de deux nouvelles presses dont l'une (Tigler) reste disponible. Notre Rivage se trouvant trop petit, nous venons de décider

de déplacer l'Usine à Boulets (ce qui rendra libre une des rives du Canal) et de la réinstaller auprès de notre Usine à Briquettes.



Usine à Briquettes

L'Usine à Boulets comprendra 4 presses d'un débit journalier de 250 tonnes.

Elle sera actionnée électriquement, le courant provenant de notre station centrale.

Un laboratoire pourvu d'une batterie de fours électriques et de l'obus calorimétrique de Mahler, est installé près du Bureau central, non loin du groupement des Usines et Lavoirs.

Ce laboratoire nous permet de suivre la fabrication des agglomérés et la bonne marche des lavoirs.

Un service y est également rattaché pour la recherche du grisou dans nos fosses.



La production d'Agglomérés de la Compagnie

est de

Exercice 1884 - 85....	1.097 T.	Exercice 1897 - 98....	37.600 T.
— 85 - 86....	1.536 -	— 98 - 99....	48.280 -
— 86 - 87....	1.637 -	— 99-1900....	52.700 -
— 87 - 88....	1.370 -	— 1900 - 01....	52.950 -
— 88 - 89....	7.875 -	— 01 - 02....	57.350 -
— 89 - 90....	14.592 -	— 02 - 03....	63.640 -
— 90 - 91....	12.905 -	— 03 - 04....	71.110 -
— 91 - 92....	18.960 -	— 04 - 05....	74.000 -
— 92 - 93....	22.445 -	— 05 - 06....	69.200 -
— 93 - 94....	25.719 -	— 06 - 07....	87.550 -
— 94 - 95....	40.020 -	— 07 - 08....	96.600 -
— 95 - 96....	33.930 -	— 08 - 09....	108.200 -
— 96 - 97....	35.985 -	— 09 - 10....	122.700 -
		— 10 - 11 -	113.000
		— 11 - 12....	149.650



Installations Diverses

LAVOIRS

La question du lavage des charbons prend, à la Compagnie, une importance particulière, les charbons qui sont maigres anthraciteux devant être très propres afin de contenter une clientèle de plus en plus difficile à cause de la concurrence.

Une assez grande quantité de l'extraction passe aux lavoirs. — Pendant l'année 1910, sur une extraction de 628.000 tonnes, il a été lavé 246.039 tonnes.

A la fosse N° 3, un lavoir Coppé, avec bacs laveurs à feldspath, peut produire 600 tonnes par jour. Il lave les charbons calibrés de 5 à 50 m/m, les ramème de 12 0/0 à 5/6 0/0 de cendres et produit les catégories suivantes :

Grains	5/10 m/m
Grains	10/25 m/m
Braïettes	25/30 m/m
Têtes de moineaux	30/50 m/m

A la fosse N° 4, un lavoir système Coppé également, peut laver 500 tonnes par jour, et produit les qualités suivantes :

Grains	5/10 m/m
Grains	10/25 m/m
Braïettes	25/30 m/m

A cette fosse, on ne lave que des produits calibrés de 5 à 30 m/m.

Au Rivage, est installé un lavoir traitant 15 tonnes de poussières à l'heure. Ces poussières ramenés de 12 0/0 à 6 0/0 de cendres, sont destinés à entrer dans la fabrication des Agglomérés.

A la fosse N° 5, est installé un petit lavoir " Francou ", à 2 caisses seulement, où nous ne traitons que la tête de moineau.

LAVOIR CENTRAL

Entre l'Usine à Boulets et l'Usine à Briquettes se trouve installé le Lavoir Central alimenté en majeure partie par les charbons des fosses N°s 1 et 6 et plus tard par la fosse N° 7.

Ce Lavoir (Construction : Lemaire d'Onnaing) peut traiter 70 tonnes à l'heure ; — il reçoit des fines 0/30 qui sont décomposées en : 0/3 — 3/5 — 5/10 — 10/25 — 25/30.

Les 0/3 peuvent être lavés ou non à volonté.

Les 3/5 — 5/10 sont lavés dans des caisses à feldspath.

Les 10/25 — 25/30 sont lavés dans des caisses à " grobcorn ". — Les intermédiaires sont relavés.

Tous ces produits sont envoyés dans des tours d'égouttage. — D'autres tours situées sur la même ligne reçoivent du charbon gras, calibré si besoin est. — Une sangle de reconstitution passant sous ces tours reçoit, à l'aide de soles tournantes, les diverses catégories de produits nécessaires à la composition de n'importe quel produit industriel.

Une deuxième sangle permet de remélanger les 0/3 et les 3/5 pour les envoyer par transporteur vers l'Usine à Briquettes.

Le poussier 0/3 peut être aussi envoyé vers l'Usine à Boulets.

Le Lavoir est commandé électriquement ; le courant est fourni par la Station Centrale d'Electricité.

CRIBLAGES

Des criblages sont installés à toutes les fosses.

Ils produisent des :

0/5	m/m	Poussiers	} ou fines 30 m/m trous ronds.
5/30	—	Grains	
30/50	—	Têtes de moineaux.	
50/80	—	Gailletins.	
80/120	—	Gailleteries.	
		Petites gailleteries à la main.	
		Gros à la main.	

CONCASSEURS

Afin de donner complète satisfaction aux clients qui nous achètent des charbons anthraciteux, nous avons installé aux fosses N^{os} 3, 4 et 5 des concasseurs avec de longs trommels-cribleurs, pour arrondir les angles et éviter les fines dans les produits ci-dessous :

Gailletins	50/80 m/m
Têtes de moineaux	30/50 —
Braïettes	25/30 —
Grains Cadé	10/25 —

Ces charbons n'ont pas plus de 4 à 5 0/0 de cendres.

MÉLANGEURS

Nous avons installé dans nos lavoirs des sangles de mélange. — Au criblage de notre fosse N^o 2 un mélangeur par soles tournantes.

Enfin auprès de nos Usines d'Agglomérés se trouve une installation complète de tours et soles nous permettant de faire par jour 600 tonnes de charbons mélangés, variant de 12 à 18 0/0 de matières volatiles, au choix, pouvant rivaliser avec les meilleurs charbons naturels de mêmes teneurs en matières volatiles.



Le Mélangeur



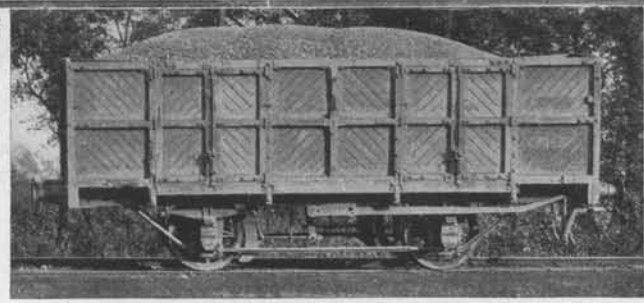
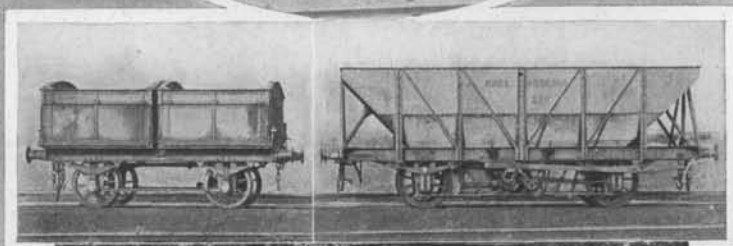
Vue du Rivage

CHEMIN DE FER

La fosse N° 1 "Auguste Dupire" ne se trouvait pas reliée à une gare de chemin de fer. Aussi l'écoulement des produits devait-il se faire très lentement par des voitures venant s'approvisionner à la fosse même. — La fosse N° 2 se trouvait dans une semblable situation.

La Compagnie écoulant à cette époque une partie de ses produits par voie d'eau, avait sur le Canal de la Haute-Deûle, une installation rudimentaire qui n'était approvisionnée de charbons à embarquer que par des voitures faisant la navette entre le Canal et la fosse. — Le trajet était assez considérable (2 kilom.) et le transport très lent. — Aussi, en 1888, le Comité Administratif installa un chemin de fer à voie étroite entre ces deux points. — Par la suite, la Compagnie ayant créé un port d'embarquement sur le même canal, un chemin de fer à voie normale relia le Rivage à la fosse N° 2.

Successivement furent reliées, la fosse N° 2 avec le N° 3 et la gare de Libercourt, puis le N° 2 avec le N° 4, le N° 3 avec le N° 1, le N° 5 avec la gare de Libercourt, et le N° 1 avec le N° 6.



La Compagnie faisant elle-même le classement de ses wagons, d'importantes voies de garage et de classement ont été établies.

Actuellement, la Compagnie possède 17 kilomètres de voies ferrées, 10 locomotives et 220 wagons dont 70 de 10 tonnes et 150 de 20 tonnes.

RIVAGE

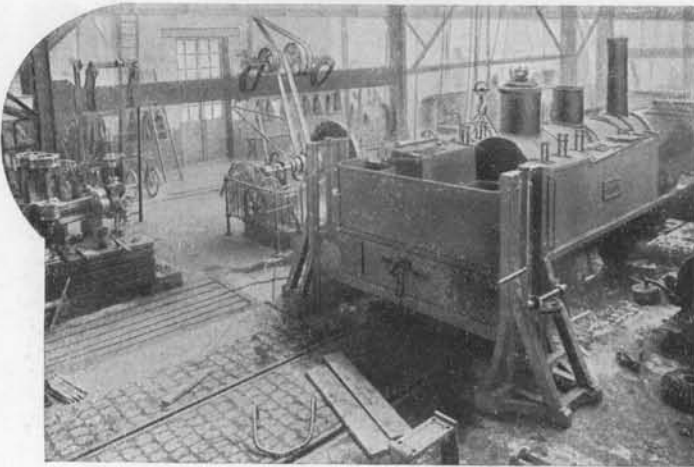
La Compagnie avait en 1888, une installation provisoire sur le Canal de la Haute-Deûle. — Mais l'importance de plus en plus grande prise par le transport par eau des produits, obligea la Compagnie à créer une gare d'eau particulière sur le même Canal. — Cette gare d'eau, créée en 1897, avait 190 mètres de long sur 17 mètres de large ; — nous venons de l'agrandir de 45 mètres. — Elle est reliée à toutes les fosses par un chemin de fer à voie normale. — L'embarquement des produits peut être de 1.800 à 2.000 tonnes par jour.

Une grue à vapeur (Caillard) permet le déchargement des bateaux.

ATELIERS

Les Ateliers centraux ont été reconstruits en 1903, à la fosse N° 2.

Ils occupent en moyenne 120 ouvriers qui sont répartis dans quatre ateliers : Ajustage, Forge, Chaudronnerie, Charpenterie et Menuiserie.



Un coin des Ateliers

Ces différents Ateliers sont actionnés électriquement et sont chauffés à la vapeur.

L'atelier d'ajustage occupe 65 ouvriers et possède 15 machines-outils.

L'atelier des Forges occupe

15 ouvriers : il comprend huit forges à bras et un marteau-pilon.

L'Atelier de Chaudronnerie occupe 25 ouvriers.

L'Atelier de Menuiserie et Charpenterie occupe 15 ouvriers : il comporte 5 machines-outils, 3 scies, et 8 établis pour ouvriers.



Un des Magasins

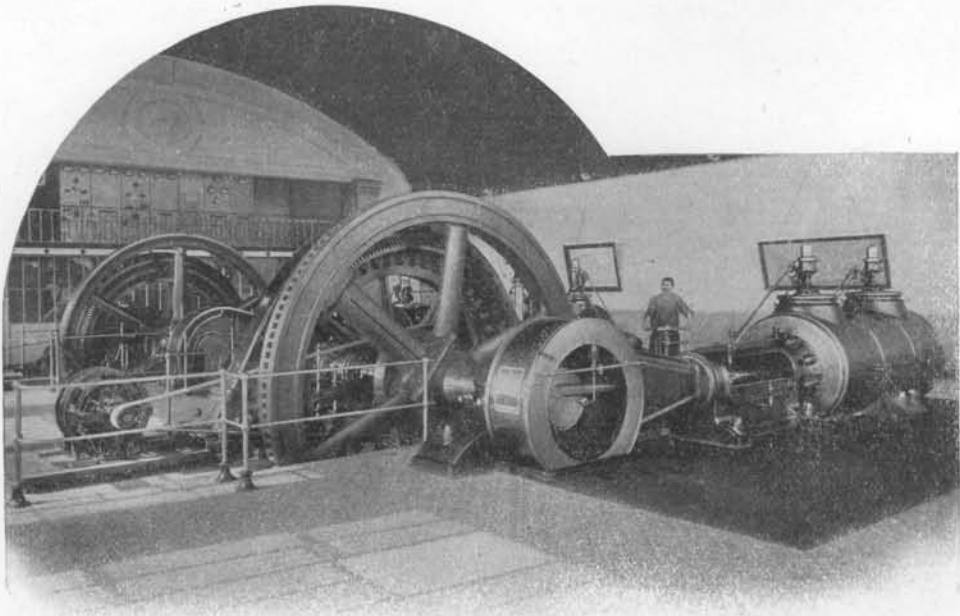
MAGASINS

Indépendamment des Magasins des fosses, la Compagnie a construit en 1904, un Magasin Central, situé près de la fosse N° 2 et des Bureaux Centraux.

STATION CENTRALE D'ÉLECTRICITÉ

Dans le carreau de la fosse N° 2 se trouve installée une station comprenant 2 groupes de 350 kw. à 5.000 volts (50 périodes).

Le courant actionne le ventilateur de la fosse N° 2, le criblage de la fosse N° 5, le groupe des nouvelles usines et le mélangeur.



Station centrale électrique



DEUXIÈME PARTIE

Nature, Décomposition et Emploi des Produits

NATURE

Le gisement exploité par notre Compagnie donne des charbons anthraciteux et des maigres flambants variant de 8.5 0/0 à 11 0/0 de matières volatiles.

Par un mélange de ses produits avec des gras elle peut livrer des charbons 1/2 gras composés pour toutes industries.

DÉCOMPOSITION

Produits classés :

Gros à la main.

Petites gailleteries à la main.

Gailleteries. 80/120 m/m

Gailletins 50/80 —

Têtes de moineaux... .. 30/50 — criblées, lavées ou concassées.

Braissettes... .. 25/30 — lavées ou concassées.

Criblés.. 50 m/m

Criblés 30 —

Grains.. 10/25 m/m lavés ou concassés.

Produits industriels :

Tout-Venant 30/35 o/o	Ces charbons peuvent être livrés additionnés de gras.
Tout-Venant 20/25 o/o.	
Fines brutes 0/80 m/m trous ronds... ..	
Fines brutes 0/30 — trous ronds... ..	
Poussiers bruts 0/5 m/m trous ronds	
Fines mi-lavées ou lavées 0/30 m/m trous ronds	
— — — 0/10 — — —	
Grains lavés 10/25 m/m trous ronds... ..	
— — 5/10 — —	

EMPLOI

Consommation domestique :

Nos maigres classés flambants peuvent être utilisés dans tous les foyers domestiques employant des quart-gras et demi-gras. Mélangés avec ces derniers ils donnent un combustible dont l'emploi est très recommandé.

Nos anthraciteux sont employés avantageusement dans les appareils suivants :

Gaillereries 80/120 m/m	Calorifères à basse pression.
Gailetins 50/80 m/m	
Têtes de moineaux 30/50 m/m	Salamandres, poêles tortues, phares, chouberskis, foyers américains, en un mot dans tous les appareils à combustion lente.
Braisettes 25/30 m/m	
Grains 10/25 m/m... ..	Poêles Cadé.

Consommation industrielle :

Malteries et Brasseries | Gros à la main et Gaillereries.

Moteurs à gaz pauvre | Braisettes 25/30 m/m.
 | Grains 10/25 m/m.

Nous préparons spécialement les produits destinés à cet usage et nous nous sommes faits dans l'industrie du gaz pauvre une excellente réputation.

Briques et chaux. — Nos Tout-Venants et Fines sont très estimés pour la fabrication des briques et de la chaux.

Appareils à vapeur. — Sur les grilles des générateurs et suivant besoins, tous nos produits industriels donnent entière satisfaction.

AGGLOMÉRÉS

Briquette.

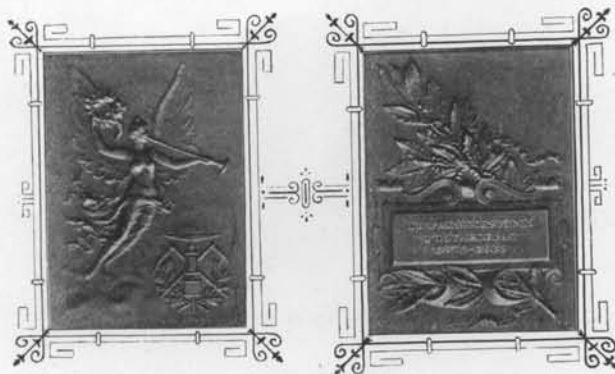
Notre Briquette est fabriquée avec les presses Biétrix à double compression. — Elle est lisse sur toutes ses faces et pèse environ 10 kilos. — Elle est composée de charbon gras, maigre et de brai et peut être livrée avec des teneurs en cendres et en matières volatiles suivant les besoins des consommateurs.

Par suite du séchage des charbons avant leur emploi dans la fabrication des Agglomérés, nous obtenons une briquette à très faible teneur en eau et d'un degré de cohésion fort élevé.

Elle est employée dans les Chemins de fer, la Marine, les Batteuses et diverses industries.

Boulet.

Notre boulet pèse environ quarante grammes ; il est fabriqué exclusivement avec nos charbons maigres et le brai nécessaire à sa cohésion. — Il trouve son emploi dans l'usage domestique et notamment dans les foyers ouverts ou grilles.





TROISIÈME PARTIE

Salles de Secours, Maisons Ouvrières,
Institutions de Prévoyance, Œuvres Sociales, etc.

Postes de Sauvetage

La Compagnie possède à chacune de ses fosses un poste de sauvetage. Chacun de ces postes possède deux appareils respiratoires du Docteur Tissot, avec tout le matériel nécessaire aux opérations de sauvetage. Un dépôt central est installé à la fosse N° 2, comme il a été dit.



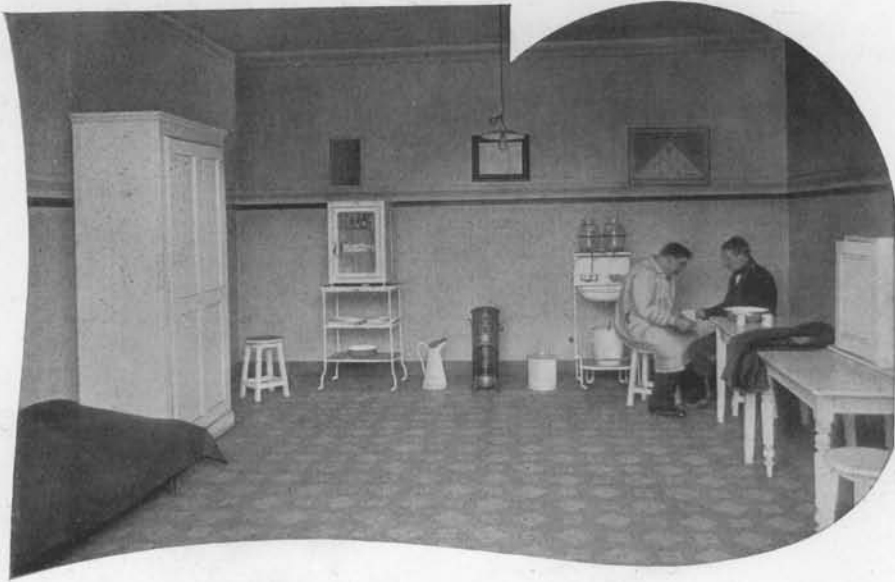
Appareils de Sauvetage

Des équipes d'employés du fond et d'ouvriers choisis sont exercés spécialement dans ce but et attachés à chacun de ces postes afin d'être toujours prêts à se rendre au premier appel aux endroits où leur présence serait nécessaire.

En outre, la Compagnie est affiliée à la Station Centrale de Sauvetage de Liévin, qui a été créée par les Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Postes de Secours

Chaque fosse possède un poste de secours dans lequel les premiers soins sont donnés aux blessés et aux malades, avant le transport à domicile par voiture d'ambulance.



Poste de Secours

Les salles de secours aux blessés et aux malades sont agencées conformément aux règles de l'hygiène et contiennent tout ce qui est nécessaire aux premiers pansements et même pour une opération sommaire.



Maisons Ouvrières

A la fondation de la Compagnie on s'est contenté de recruter le personnel dans les villages situés à proximité des puits ; mais peu à peu la

Compagnie a dû, comme ses voisines, s'intéresser au logement des ouvriers du fond.



Maisons ouvrières

Ce besoin s'est surtout fait sentir dans les dix dernières années ; cette période correspond en effet au développement tout particulier qu'a pris la Compagnie.

Le diagramme que l'on trouvera plus loin, montre comment ont progressé simultanément dans cette même période le nombre d'ouvriers occupés et celui des maisons appartenant à la Compagnie à mesure que s'élevait le chiffre d'extraction.

Aujourd'hui la Compagnie possède 788 maisons, groupées en cités ouvrières à l'exception d'un très petit nombre d'entre-elles qui sont situées en dehors de ces agglomérations.



Maisons ouvrières

Les premières maisons étaient à rez-de-chaussée seulement, sans dépendances ni hangar.

Peu à peu, le progrès aidant, on a suivi le mouvement hygiéniste qui s'est nettement manifesté partout et la Compagnie a construit d'abord la

maison avec grandes chambres mansardées et finalement la maison à étage, bien dégagée, élevée au-dessus du sol, avec accessibilité facile et séparée de chacune des quatre pièces qui constituent la maison actuelle.

La Compagnie a utilisé la disposition spéciale des maisons construites depuis 1902 pour mettre des rayonnages en des endroits tels que l'on est parvenu à constituer, avec des coins retirés, de véritables meubles ; dans les maisons récemment construites, il a été disposé des placards qui sont très appréciés des ouvriers.

Les dépendances des maisons construites depuis 1902 sont aussi complètes que possible.

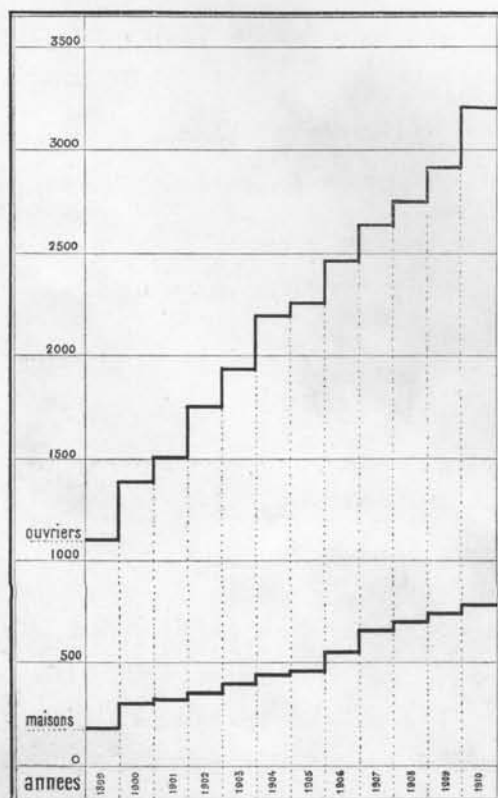
Le prix de location pour chaque maison est de 7 francs par mois au maximum.

Jardins

La Compagnie met à la disposition de ses ouvriers, en même temps que la maison, le jardin qui en dépend et qui est relativement grand, puisque chaque maison du dernier type est érigée sur 300 mètres carrés de terrain.

Indépendamment de ce jardin, qui fait partie intégrante de la maison, la

Compagnie possède en différents points et à proximité des cités ouvrières une certaine étendue de terres cultivées qui sont louées par parcelles et à prix réduits aux ouvriers.



Allocation de Chauffage

Il est alloué à tous les ouvriers mariés, cinq hectolitres de charbon par mois.



Institutions Sociales

Caisse Nationale des Retraites

La Loi du 29 Juin 1894 a imposé à l'exploitant comme à l'ouvrier, un versement de 2 o/o des salaires.

Les deux versements sont inscrits sur un livret individuel, qui est la propriété de l'ouvrier et au moyen duquel il obtient, à l'âge de 55 ans, la liquidation d'une pension viagère dans les conditions prévues par les règlements de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

Les versements effectués par la Compagnie sont à capital aliéné ; les versements opérés par les ouvriers sont, au choix de celui-ci, à capital aliéné ou à capital réservé. S'il est marié, les versements personnels qu'il effectue pendant le mariage doivent, d'après la loi, profiter par moitié à sa femme.

Les versements de la Compagnie cessent lorsque l'ouvrier a atteint l'âge de 55 ans.

Le titulaire du livret peut, à sa convenance, différer l'époque de jouissance de sa pension, en continuant ou en cessant ses versements personnels.

Les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, titulaires ou suppléants, peuvent bénéficier, dans les conditions déterminées par la loi du 2 Avril 1906, des avantages de cette caisse.

Caisse de Liquidation

Cette caisse a été créée par la sentence arbitrale du 30 Juillet 1895, conformément aux articles 24 et 26 de la loi du 29 Juin 1894 ; elle est alimentée par une retenue obligatoire de 1/2 o/o sur les salaires de tous les ouvriers et chefs ouvriers et à un versement égal effectué par la Compagnie. Elle est administrée par un Conseil composé de 10 membres dont 5 désignés

par l'exploitant et 5 élus au scrutin de liste pour 5 ans par les ouvriers et chefs ouvriers et choisis parmi eux.

La caisse de liquidation n'intéresse que les ouvriers ou chefs ouvriers pensionnés, ou ayant des droits éventuels à une pension en vertu des usages existants au 1^{er} Juillet 1895. Pour les premiers, les pensions créées sont simplement maintenues. Les autres ont droit à une pension basée sur leurs états de service.

L'entrée en jouissance est fixée à 55 ans.

Les rentes ainsi établies sont reversibles par moitié, sans condition d'âge, sur la tête des veuves des ouvriers pensionnés ou ayant droit à la pension.

La caisse prend en outre à sa charge l'allocation de secours convertis en pensions, aux orphelins jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 12 ans, et la fourniture de charbon aux pensionnés.

Bonifications de Pensions

En outre des pensions qui leur sont faites par les différentes caisses, et par application des conventions dites d'Arras (1902) et de Paris (1906) il est accordé, depuis le 1^{er} Juillet 1903 aux ouvriers qui prennent leur retraite à 55 ans, une bonification annuelle et temporaire qui porte leur pension totale à :

600 francs pour les ouvriers mineurs et ouvriers assimilés, ayant 30 années de service dans la Compagnie et :

550 francs pour lesdits ouvriers ayant 30 années de service dans les Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces bonifications sont personnelles et cessent avec le décès des bénéficiaires.

Assurances

La Compagnie des Mines d'Ostricourt vient de prendre une nouvelle mesure de prévoyance. Elle a obligé, à partir du 1^{er} Janvier 1911, tous les employés nouveaux à contracter une assurance mixte sur la vie, moyennant une

prime invariable de 120 frs par an. Une partie du Personnel inscrit à cette date (Ingénieurs et Employés) a souscrit à cette Assurance.

La Compagnie fait elle-même à la Compagnie d'Assurance le paiement de la prime et retient 10 frs par mois aux assurés sur leurs appointements.

L'assuré obtient ainsi, à son choix, s'il est vivant, après 20 années de versements et suivant son âge : soit un capital de 2.806 frs ; soit un capital restreint de 1.304 frs en restant assuré sur la vie sans payer de nouvelles primes pour un capital de 2.431 frs payable à ses héritiers ; soit une rente annuelle de 79 frs en restant assuré sur la vie sans payer de nouvelles primes, pour un capital de 2.431 frs payable à ses héritiers.

En cas de décès avant l'expiration de l'assurance, un capital de 2.431 frs est payé aux héritiers de l'assuré.

Société de Secours Mutuels

Une Société de Secours Mutuels a été créée à la date du 1^{er} Juillet 1895, conformément au titre III de la loi du 29 Juin 1894. Tout ouvrier ou employé du fond ou du jour est, à partir de son admission au service de la Compagnie des Mines d'Ostricourt, et aussi longtemps qu'il en fait partie, Membre de la Société de Secours Mutuels.

La Caisse de cette Société est alimentée :

Par un prélèvement de 2 % sur le salaire de chaque ouvrier ou employé ;
par un versement de l'exploitant égal à la moitié de celui des ouvriers et employés ; par le produit des amendes, et éventuellement, par les subventions de l'État et les dons et legs.

Le Conseil est composé de 9 Membres, dont 6 sont élus par les ouvriers et 3 nommés par la Compagnie ; les ouvriers élisent en outre deux Membres suppléants et la Compagnie en nomme un.

Les Statuts prévoient le paiement :

Des frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires ;

Des indemnités journalières en cas de chômage pour maladie ;

Des secours supplémentaires ;

Des frais d'hôpitaux ;

Des secours aux veuves et à leurs enfants ; aux orphelins et aux ascendants des Membres participants décédés ;

Des secours aux réservistes et aux territoriaux.

Ces indemnités et secours sont accordés aux sociétaires ou à leurs ayants droit dans les formes et aux conditions fixées par ces statuts.

Les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, titulaires et suppléants, peuvent bénéficier de ces avantages dans les conditions de la loi du 2 Avril 1906.

Service Médical

Le Service médical pour les soins à donner aux participants et aux Membres de leurs familles s'étend sur 42 communes. — L'ensemble de ces communes est réparti en 9 circonscriptions.

Pour les consultations la Compagnie des Mines d'Ostricourt a créé, au centre des agglomérations ouvrières les plus importantes, des dispensaires qui se composent d'une salle d'attente et d'un cabinet de consultation pour le médecin et sont mis gracieusement à la disposition de la Société de Secours.

En outre du médecin traitant, les ouvriers peuvent recourir aux consultations du Comité Médical, composé de tous les médecins, qui se réunit à époques fixes pour cet objet et pour traiter les questions qui intéressent le Service Médical, les épidémies, l'hygiène, etc...

Un Médecin spécial pour la maladie des yeux est attaché à la Société de Secours.

Le nombre des Médecins attachés au Service de la Société de Secours est de 9.

Le Service pharmaceutique est fait par 11 pharmaciens agréés.

Le Service des accouchements est assuré par 5 sages-femmes agréées par la Société de Secours ; pour les communes éloignées les ouvriers ont libre choix.

Le traitement des Médecins est basé sur le nombre d'ouvriers, d'employés et de pensionnés affiliés à la Société de Secours Mutuels compris dans leur circonscription.

Caisse d'Accidents - Service des Blessés

Organisation et charges du service

Les droits des ouvriers et employés, victimes d'accidents du travail, sont régis par la loi du 9 Avril 1898, et appliquée depuis le 1^{er} Juillet 1899.

Les ouvriers blessés reçoivent une indemnité journalière égale à la moitié de leurs salaires au moment de l'accident.

En cas d'incapacité absolue et permanente, ils ont droit à une rente égale aux $\frac{2}{3}$ de leur salaire annuel. — En cas d'incapacité partielle et permanente, à une rente égale à la moitié de la réduction que l'accident a fait subir au salaire.

En cas de mort, la veuve a droit à une pension de 20 0/0 du salaire annuel du mari.

Les enfants ont droit jusqu'à 16 ans, à des pensions de 15 0/0, 25 0/0, 35 0/0 et 40 0/0, suivant qu'ils sont au nombre de un, deux, trois, quatre ou plus.

Si les enfants sont orphelins de père et de mère, la rente est de 20 0/0 et peut aller jusqu'à 60 0/0.

S'il n'y a ni veuve, ni enfants, les ascendants qui étaient à la charge de la victime reçoivent une rente égale à 10 0/0 du salaire annuel.

Les frais médicaux et pharmaceutiques et les frais funéraires sont à la charge de la Compagnie.

La Compagnie des Mines d'Ostricourt a organisé le service médical des blessés de la même façon que celui des malades ; il est assuré par les médecins de la Société de Secours, rétribués spécialement à ce titre par la Compagnie.

Pour les premiers soins à donner sur le carreau même des fosses, les médecins sont secondés par des employés qui font les pansements sommaires ou d'urgence au moyen de boîtes pour pansement individuel.

Le Service pharmaceutique a également été modelé sur celui des malades.

Salles de secours aux blessés

Les blessés reçoivent, avant transport à domicile, les premiers soins dans des salles de secours aux blessés, établies dans les carreaux des fosses, agencées conformément aux règles de l'hygiène et munies de tout ce qui est nécessaire pour les premiers pansements et même pour une opération sommaire.

Matériel de transport des blessés

Chaque fosse a, à sa disposition, les appareils nécessaires pour le transport des blessés.

Voitures d'ambulance

Le transport des blessés, du lieu de l'accident chez le médecin ou à domicile, est assuré par des voitures d'ambulance.



Voiture d'Ambulance

Délégués des Ouvriers du Service du Jour

Il existe à la Compagnie, depuis l'année 1903, une organisation de délégués des ouvriers du Jour, calquée sur celle du Creusot, institution qui avait été proposée par MM. Schneider et Cie à M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil des Ministres, arbitre désigné lors de la grève du Creusot (1899).

Les délégués sont, en même temps que les représentants des ouvriers, les intermédiaires désignés pour faire comprendre à leurs camarades de travail la nécessité et le bien-fondé des mesures adoptées dans les carreaux et ateliers.

Le délégué doit écouter les réclamations des ouvriers, les examiner, les discuter avec eux.

Quand il croit ces réclamations justifiées, il les soumet au chef de carreau ou d'atelier intéressé.

Sauf le cas d'urgence le délégué peut, tous les deux mois, saisir l'Ingénieur des réclamations non solutionnées au gré des intéressés.

Il peut aussi, s'il le juge utile et après en avoir avisé l'Ingénieur, s'adresser au Directeur-Général.

Enfin tous les ouvriers peuvent présenter leurs réclamations à leurs chefs directs, à l'Ingénieur et même au Directeur-Général sans être tenus de passer par le délégué.

Les délégués sont nommés pour un an.

Maison du Personnel

Dans le but de voir se réunir, en dehors des heures de travail et le Dimanche, MM. les Ingénieurs, Chefs de service et Employés supérieurs, la Compagnie a construit, à proximité des Bureaux centraux, une Maison dite du Personnel.

Cette maison comprend, outre une grande salle de réunion pour conférences au rez-de-chaussée, une bibliothèque avec salle de lecture, une salle de jeux et une salle de billard au premier étage.

Au second étage se trouvent des chambres pour des Ingénieurs célibataires.

Cette Maison est située au milieu d'un jardin.

Œuvre de la Goutte de Lait

Consultations de Nourrissons

Trois consultations de nourrissons ont été créées en divers points de la concession : à Oignies, à Libercourt et à Carvin (Fosse N° 4).

Quoique créées spécialement en vue des enfants des ouvriers attachés à la Compagnie, ces consultations sont également ouvertes à tous les enfants des localités où elles ont lieu.



Groupe de la Consultation de Nourrissons

Ces Institutions, dont le besoin se faisait particulièrement sentir dans le Pas-de-Calais, où la mortalité infantile était extrêmement élevée, sont destinées à faire l'éducation des mères, à les guider dans les soins à donner à leurs enfants et, s'il y a lieu, à leur venir matériellement en aide.

Les enfants y sont admis dès qu'ils ont quinze jours jusqu'à l'âge d'un an. L'allaitement maternel y est préconisé.

Fonctionnement

Les consultations sont données tous les quinze jours.

En arrivant à la consultation, chaque mère prend place sur le banc de la salle d'attente et déshabille son enfant ; son tour venu, elle pénètre dans la salle du pesage. Le bébé est pesé nu et la personne chargée de ce service remet à la mère une note indiquant le poids du nourrisson ; cette note est ensuite remise au médecin.

Il est établi pour chaque enfant une fiche portant un numéro d'ordre, le nom et l'adresse des parents, la date de la naissance et le sexe de l'enfant, le mode d'allaitement et les premières observations du médecin. Sur cette fiche sont mentionnés : la date des visites, le poids de l'enfant, la différence entre les pesées et toutes les observations subséquentes du médecin.

Après avoir constaté le poids de l'enfant, le médecin examine le bébé et, selon le cas, des instructions, sous forme de conseils, sont données à la mère.

Les mères s'habituent très vite à ces visites périodiques ; la plupart d'entre elles y viennent même avec plaisir, montrant ainsi qu'elles en apprécient l'utilité et que cette institution a conquis toutes les sympathies.

Garderies d'Enfants

La Compagnie des Mines d'Ostricourt a également créé, dans ses cités des fosses N° 1 (Auguste Dupire), N° 5 (Henri Buchet) et N° 6 (Charles Tilloy), trois garderies d'enfants.

Ces garderies qui rendent un précieux service aux familles nombreuses sont fréquentées par 350 enfants environ, de 3 ans à 6 ans.

La Compagnie délivre en outre des bons gratuits de combustibles aux diverses écoles de sa Concession qui reçoivent des enfants d'ouvriers.

Un livret de Caisse d'Épargne est donné à ceux-ci lorsqu'ils obtiennent le certificat d'études.

Sociétés Diverses

La Compagnie a tenu à s'occuper de donner à son Personnel, pendant ses heures de repos, de saines distractions et d'agréables passe-temps.



Elle a créé : une fanfare, qui compte actuellement 75 exécutants, non compris clairons et tambours, et est classée en première division ; cette Société qui a pris part à plusieurs concours a obtenu les premières récompenses.

Une Compagnie de Pompiers, composée de 50 membres, tous ouvriers d'art, et commandée par le chef des Ateliers.



Une Société de Gymnastique, comprenant environ 60 membres ; cette Société a déjà obtenu de nombreuses récompenses dans les concours auxquels elle a pris part.

Elle alloue à chacune d'elles une subvention annuelle et prend à sa charge le traitement des chefs ; elle paie en outre, les uniformes, les instruments ainsi que la majeure partie des dépenses des sorties : festivals et concours, auxquels prennent part ces Sociétés.

A côté de ces Sociétés se sont constitués de nombreux groupements d'archers, d'arbalétriers, de vélocipédistes, ainsi que des Sociétés de Secours Mutuels, d'Épargne, etc..., dont la Compagnie a encouragé la création et qui sont placés sous son patronage.



Société de Secours Mutuels

Les ouvriers et employés de la Compagnie, titulaires de la Médaille d'Honneur du Travail, forment une Société Amicale.

La Compagnie offre un Drapeau, chaque année, aux Conscrits de la Commune d'Oignies qui se constituent en groupe au moment de leur inscription.



TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE I

Administration	5
Direction	5
Organisation des Services	6
Représentants	7

CHAPITRE II

Historique de la Compagnie	9
--------------------------------------	---

CHAPITRE III

Constitution géologique de la Concession	14
--	----

CHAPITRE IV

Aperçu financier	17
----------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE V

Description sommaire des Etablissements de la Compagnie	21
Fosse N° 1 dite "Auguste Dupire"	23
» N° 2 » "Henri Charvet"	25
» N° 3	28
» N° 4 » "Maurice Tilloy"	29
» N° 5 » "Henri Buchet"	30
» N° 6 » "Charles Tilloy"	33
Extraction	34
Usines d'Agglomérés	36
Production d'Agglomérés	38
Lavoirs	39
Criblages - Concasseurs - Mélangeurs	40-41
Chemin de fer	42
Rivage	43-44
Ateliers - Magasins - Station Centrale d'Electricité	44-45

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VI

Nature, Décomposition et emploi des produits	47
--	----

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE VII

Salles de Secours - Maisons Ouvrières - Institutions de Prévoyance - Œuvres Sociales - Postes de Sauvetage et de Secours	51
Maisons Ouvrières	53
Caisse Nationale des Retraites	55
Caisse de Liquidation	55
Bonification de pensions	56
Assurances	56
Société de Secours Mutuels	57
Service Médical	58
Caisse d'Accidents - Service des blessés	59
Délégués des Ouvriers du jour - Maison du Personnel	61
Œuvre de la Goutte de lait - Garderie d'Enfants	62
Sociétés diverses	64-65

